

Nîmes | 14 septembre 2005

Conditions Générales

« PRESTATAIRES »

Contact 123PRESTA | Frédéric FAGES
contact@123presta.com

Table des matières

ARTICLE I - SERVICES 123 PRESTA.COM	3
ARTICLE II - ABONNEMENTS – COMPTE PRESTATAIRE	3
ARTICLE III - ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE	4
ARTICLE IV - FORMULATION DES OFFRES DE SERVICES	4
ARTICLE V - INTERVENTION de 123PRESTA.COM	5
ARTICLE VI - CONDITIONS TARIFAIRES.....	6
ARTICLE VII - PAIEMENT - FACTURATION	6
ARTICLE VIII - DUREE - SUSPENSION - RESILIATION - RUPTURE	7
ARTICLE IX - FRAIS DE CONNEXION.....	7
ARTICLE X - FICHIERS INFORMATIQUES - ACCÈS	8
ARTICLE XI - AVERTISSEMENT	8
ARTICLE XII - DIFFEREND - CONTENTIEUX	8
ARTICLE XIII - ATTRIBUTION DE COMPETENCE	9

Les relations entre les parties sont organisées par les conditions générales ci-après.

ARTICLE I - SERVICES 123 PRESTA.COM

123PRESTA.COM est un site qui propose une aide à la recherche de PRESTATAIRES de services dans le domaine des NTIC.

123PRESTA.COM permet à tout DEMANDEUR d'émettre une demande de service dans le domaine des NTIC.

Le DEMANDEUR peut exprimer sa demande de service à partir du QUESTIONNAIRE mis en ligne par 123PRESTA.COM ou par la remise sur 123PRESTA.COM de son propre cahier des charges.

En considération des réponses apportées au QUESTIONNAIRE ou du cahier des charges qui lui est adressé, 123PRESTA s'oblige à rechercher et à présenter au DEMANDEUR un ou plusieurs PRESTATAIRE dans le champ de compétence de la demande de service formulée.

Pour LE PRESTATAIRE, l'accès aux demandes de services émises sur 123PRESTA.COM implique la souscription d'un abonnement.

ARTICLE II - ABONNEMENTS – COMPTE PRESTATAIRE

123PRESTA.COM permet à tout PRESTATAIRE abonné d'accéder à des demandes de services dans le domaine des NTIC.

La souscription d'un abonnement rend le PRESTATAIRE titulaire d'un COMPTE PRESTATAIRE.

Ce compte recense les informations concernant :

- Son entreprise, le responsable du compte, les partenaires, les compétences du prestataire et les références clients réalisées et en cours de réalisations
- Les appels d'offre en cours, les résultats des appels d'offre et les archives des appels d'offre
- Le suivi du projet en cours de réalisation.

A la souscription de l'abonnement d'accès, 123PRESTA.COM attribue à chaque PRESTATAIRE un identifiant et un mot de passe. Cet identifiant et ce mot de passe sont personnels et confidentiels, ils sont incessibles et non transférables.

Pour des raisons techniques ou de sécurité et sous réserve d'un préavis de 48 heures, 123PRESTA.COM peut, à tout moment, changer le mot de passe et l'identifiant du PRESTATAIRE. 123PRESTA.COM informera le PRESTATAIRE de ce changement par e-mail ou télécopie.

Lors de la souscription de l'abonnement d'accès et au plus tard dans les trois jours, le PRESTATAIRE désignera par écrit (courrier, télécopie, e-mail...), la ou les personnes habilitées à utiliser son identifiant et son mot de passe.

A défaut, l'accès aux services sur abonnement sera suspendu jusqu'à la détermination des personnes habilitées.

L'abonnement n'ouvre accès aux demandes de services et au COMPTE PRESTATAIRE qu'à réception par 123PRESTA de l'avis de prélèvement bancaire et parfait paiement de ses services.

Sous les plus brefs délais et par tout moyen confirmé par écrit (courrier, télécopie, e-mail...), le PRESTATAIRE s'engage à informer 123PRESTA.COM :

-
- de tout changement dans la désignation de la ou des personnes habilitées à utiliser son identifiant et son mot de passe ;
 - de toute usurpation de son identifiant et de son mot de passe par une personne non autorisée
 - de toute modification de ses références bancaires.

La saisie de l'identifiant et du mot de passe font preuve de l'identité du PRESTATAIRE. En conséquence, et quel qu'en soit l'auteur, le PRESTATAIRE engage sa responsabilité au cas de manquement aux présentes conditions générales ainsi que pour tout dommage causé à 123PRESTA.COM, à ses contractants ou à des tiers.

ARTICLE III - ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE s'engage à donner tous éléments propres à son identification (nom, dénomination sociale, nom commercial, adresse de son siège social, téléphone, fax, adresse électronique...).

Il veillera sous sa seule responsabilité à ce que ses éléments d'identification soient toujours actualisés et procédera aux rectifications requises en intervenant directement sur les informations contenues dans son compte PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE garantit être en droit de proposer, de distribuer, de fabriquer ou vendre les produits et/ou services qu'il propose.

Il garantit être en droit d'utiliser les logos, marques, signes distinctifs et autres droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et/ou services qu'il propose. Il garantit également être en droit d'utiliser tous les éléments d'information se rapportant à ses prestations qu'il s'agisse des textes, des commentaires, des photographies et plus généralement de toute information faisant l'objet d'une protection au titre des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le PRESTATAIRE garantit être en règle de ses obligations déclaratives auprès des administrations concernées et être assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle.

Le PRESTATAIRE s'oblige à relever et garantir 123PRESTA contre tout recours de toute personne en relation avec son offre de service et sa prestation.

ARTICLE IV - FORMULATION DES OFFRES DE SERVICES

LE PRESTATAIRE formule son offre de services selon la grille d'information proposée par 123PRESTA.COM.

La saisie informatique des informations demandées dans la grille d'information est faite par le PRESTATAIRE sous sa seule responsabilité.

Le PRESTATAIRE est seul responsable du contenu de son offre. Il s'engage à formuler son offre conformément aux règles de droit en vigueur. Notamment, il s'engage à donner toute information relative à la qualité, aux quantités, aux dimensions, au poids, à la garantie, au service après vente... du produit et/ou service offerts.

Le cas échéant, les photographies utilisées par le PRESTATAIRE et destinées à illustrer son offre doivent être les plus fidèles possibles, en considération des difficultés techniques relatives à l'incrustation d'images sur un site Internet.

Le PRESTATAIRE définit en euros le prix hors taxes et toutes taxes, hors frais de livraison et frais supplémentaires, du produit et/ou services offerts. À titre indicatif, le prix du produit et/ou service offert pourra être mentionné en devises étrangères.

Le PRESTATAIRE est seul maître des tarifs de ses prestations.

Le PRESTATAIRE s'engage à ce que les tarifs des prestations qu'il propose soient semblables aux tarifs des services qu'il pratique habituellement.

Le PRESTATAIRE définit la zone géographique de validité de son offre de produit et/ou service ainsi que la zone géographique de livraison. A titre indicatif, il indiquera ses délais habituels de livraison et d'intervention

Le PRESTATAIRE définit, sous sa seule responsabilité, la durée de validité de son offre en fonction de sa propre politique commerciale et du contrôle de ses stocks disponibles. Il s'engage, dans les plus brefs délais, à actualiser son offre de telle sorte qu'elle soit conforme à ses disponibilités et qu'aucun reproche ne puisse être formulé au titre des règles de droits en vigueur.

ARTICLE V - INTERVENTION de 123PRESTA.COM

Dans un délai de 48 heures, 123PRESTA.COM s'oblige à porter à la connaissance du PRESTATAIRE les demandes de services formulées par les DEMANDEURS.

A défaut de réponse dans le délai de 24 heures, le PRESTATAIRE est réputé ne pas faire d'offre de services.

Dans un délai de 24 heures, si le PRESTATAIRE s'estime apte à répondre à une demande de service, il avise 123PRESTA de son offre de service.

En considération de la demande de service formulée, LE PRESTATAIRE établit un devis détaillé de son intervention selon la grille d'information proposée par 123PRESTA.COM

L'offre de service du PRESTATAIRE est portée à la connaissance du DEMANDEUR par 123PRESTA.

Par son COMPTE PRESTATAIRE, le PRESTATAIRE pourra entrer en relation avec le DEMANDEUR.

Le PRESTATAIRE et le DEMANDEUR sont libres de discuter les conditions et modalités de réalisation de la prestation sollicitée.

Le DEMANDEUR est libre de discuter l'offre de service du ou des PRESTATAIRES et de sélectionner LE PRESTATAIRE de son choix.

Son choix de PRESTATAIRE accompli, le DEMANDEUR s'oblige à remplir et valider le formulaire en ligne de commande de la prestation.

La validation du bon de commande constate et formalise l'accord entre le DEMANDEUR et le PRESTATAIRE aux conditions entre eux convenues.

Elle constate la bonne fin de l'intervention d'intercession de 123PRESTA.COM et lui ouvre droit à rémunération dans les conditions des articles VI et VII.

123PRESTA.COM n'intervient pas dans les discussions contractuelles ou pré contractuelles engagées entre le DEMANDEUR et un (ou des) PRESTATAIRES.

A ce titre la responsabilité de 123PRESTA.COM ne saurait être recherchée aux cas d'offres non conformes, de ruptures des négociations en relation avec l'offre mise en ligne, de litiges relatifs à la vente et/ou à la prestation de service offerte, à la livraison...

ARTICLE VI - CONDITIONS TARIFAIRES

1°) Droit d'accès :

L'inscription et la présence au sein de l'annuaire 123PRESTA.COM sont totalement gratuites.

Cette inscription rend le PRESTATAIRE titulaire d'un COMPTE PRESTATAIRE, d'un identifiant et d'un mot de passe.

L'identifiant et ce mot de passe sont personnels et confidentiels, ils sont incessibles et non transférables.

Dans le cas où le PRESTATAIRE souhaite participer à des demandes de services sur 123PRESTA.COM du réseau 123PRESTA, le PRESTATAIRE doit souscrire un abonnement permettant de répondre et participer à la demande de services.

Les tarifs des abonnements sont remis AU PRESTATAIRE lors de la souscription du contrat et définis à la fiche tarifaire de 123PRESTA.COM.(lien tarification sur le site <http://www.123presta.com>)

Le paiement des mensualités des services 123PRESTA se fait d'avance selon virement bancaire ou postal. LE PRESTATAIRE s'engage à maintenir son ordre de virement durant toute la durée de l'abonnement.

Des modifications tarifaires pourront intervenir pour tous les abonnements d'accès souscrits y compris ceux en cours.

Dans l'hypothèse d'une hausse de tarifs, LE PRESTATAIRE sera informé par écrit (courrier recommandé), 3 mois avant la prise d'effet du changement. Il pourra alors mettre fin à son contrat dans les conditions définies à la clause rupture.

2°) Prix de mise en relation :

En contrepartie de son intercession dans la rencontre entre DEMANDEUR et PRESTATAIRE, 123PRESTA.COM perçoit une somme déterminée selon un pourcentage sur le prix total hors taxes de la prestation délivrée au DEMANDEUR tel que mentionné sur le bon de commande.

La validation du bon de commande formalise l'accord entre le DEMANDEUR et le PRESTATAIRE sur la prestation à accomplir. Elle fixe définitivement le droit à paiement de 123PRESTA.COM indépendamment de la bonne fin des relations contractuelles convenues entre le DEMANDEUR et le PRESTATAIRE.

ARTICLE VII - PAIEMENT - FACTURATION

Le paiement de l'abonnement sera opéré par prélèvement automatique sur le compte bancaire du PRESTATAIRE le 5 de chaque mois à compter de la souscription de l'abonnement.

Le paiement de la prestation d'intercession sera opéré par prélèvement automatique sur le compte bancaire du PRESTATAIRE ou par chèque postal ou bancaire. Le paiement de la prestation d'intercession sera opéré lorsque le DEMANDEUR aura versé un premier acompte ou la totalité de la prestation au PRESTATAIRE.

A la date de validation du bon de commande, 123PRESTA.COM établira et adressera la facture correspondante au PRESTATAIRE. Un historique des factures sera disponible sur son COMPTE PRESTATAIRE.

Le paiement de toute facture de 123PRESTA est portable. Il s'effectue par virement bancaire ou postal ou selon chèque bancaire ou postal.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une majoration de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, calculée sur le montant hors taxes des sommes dues.

A défaut de contestation par LE PRESTATAIRE selon lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la facture, LE PRESTATAIRE renonce à toute contestation de ladite facture.

ARTICLE VIII - DUREE - SUSPENSION - RESILIATION - RUPTURE

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la souscription de l'abonnement d'accès.

À défaut de résiliation par LE PRESTATAIRE par lettre recommandée avec avis de réception trois mois avant son terme, il se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.

Sous la même forme, et dans l'hypothèse d'une hausse de tarifs, le PRESTATAIRE pourra mettre un terme à son abonnement dans les 3 mois suivant la notification qui lui sera faite de ladite hausse.

123PRESTA.COM se réserve le droit de suspendre sans préavis ni mise en demeure ses prestations en cas :

- de rejet total ou partiel d'un prélèvement bancaire ou postal du au titre de l'une quelconque de ses prestations ;
- de non-paiement total ou partiel d'une facture à la date limite de paiement figurant sur la facture ;
- de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des sommes qui lui sont dues au titre des prestations délivrées.

123PRESTA.COM se réserve le droit, sans préavis ni mise en demeure préalable, de mettre un terme aux contrats en cours en cas :

- de non-paiement des sommes qui lui sont dues passé un délai de 10 jours à compter de la suspension de ses prestations,
- de manquement par Le PRESTATAIRE à l'une quelconque de ses obligations notamment dans la réalité et l'actualisation des offres proposées.

Dans ce dernier cas, la résiliation du contrat opérera de plein droit.

ARTICLE IX - FRAIS DE CONNEXION

Les coûts des consommations téléphoniques résultant de l'accès et de la consultation du site 123PRESTA.COM sont indépendants des services proposés par 123PRESTA.COM.

A ce titre, ils restent à la charge exclusive de celui qui consulte le site.

Il en est de même de tout montant, redevance, abonnements, taxe ou autre moyen de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les prestataires de services en ligne accessibles à partir de 123PRESTA.COM.

ARTICLE X - FICHIERS INFORMATIQUES - ACCÈS

LE PRESTATAIRE accepte que 123PRESTA.COM déclaré auprès de la commission nationale informatique et liberté pour le traitement de ses fichiers de gestion des clients et de gestion et de suivie des comptes clients, procède au traitement informatisé des informations qu'il fournit dans le respect des dispositions de la loi n° 78-dix-sept du 6 janvier 1978 et des autres textes législatifs et réglementaires subséquents.

LE PRESTATAIRE dispose, dans les conditions de la loi, d'un droit d'accès, d'information et de rectification pour les renseignements le concernant dans les fichiers de 123PRESTA.COM.

ARTICLE XI - AVERTISSEMENT

Il est connu et admis que le réseau Internet peut présenter des capacités de transmission inégales et que nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Notamment, il est connu et admis qu'à certaines périodes de la journée l'accès à l'Internet peut être saturé.

En conséquence, 123PRESTA.COM ne peut en aucun cas être tenu responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau... et plus généralement de toute difficulté d'accès au site 123PRESTA.COM.

Sans qu'il puisse en être fait reproche à 123PRESTA.COM, le site pourra être momentanément inaccessible au public pour les besoins de son actualisation, de sa maintenance ou de sa remise en forme.

Sauf contrainte technique indépendante de sa volonté, 123PRESTA.COM s'efforcera de procéder à toute intervention technique de telle sorte que sa diffusion au public soit le plus faiblement et temporairement affectée.

ARTICLE XII - DIFFEREND - CONTENTIEUX

Dès la connaissance qu'il en a, et selon tout moyen confirmé par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de réception expédiée dans les trois jours de l'événement qui en est à l'origine, le PRESTATAIRE s'engage à informer 123PRESTA.COM de tout litige né ou à naître qui résulterait de sa demande de services.

Le cas échéant, le PRESTATAIRE qui serait à l'origine d'une réclamation ou d'une action en justice en relation avec son offre de service ou sa prestation et engagée à l'encontre de 123PRESTA.COM, s'engage à relever et garantir 123PRESTA.COM de toute condamnation qui pourrait être mise à la charge de cette dernière.

ARTICLE XIII - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le contrat est soumis à la loi française.

Préalablement à tout contentieux, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable à leur différend.

Faute d'y parvenir, les parties soumettront leur litige au Tribunal de MONTPELLIER.